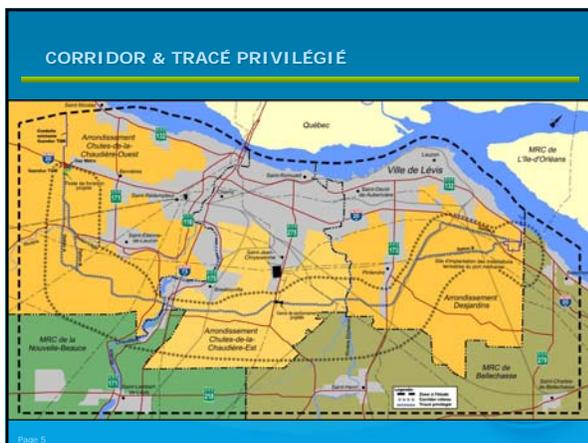
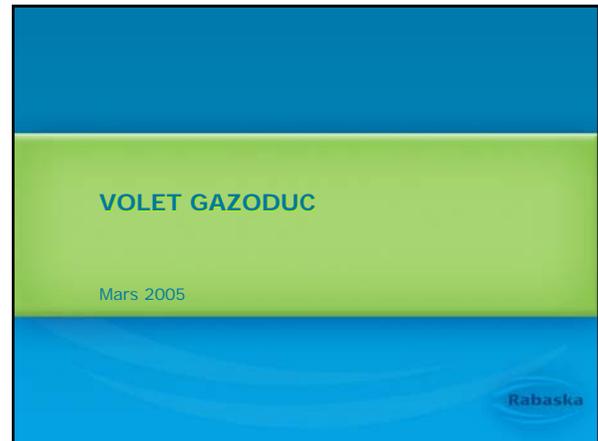
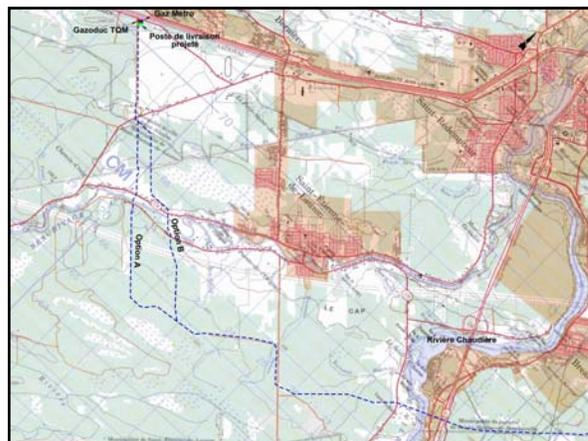
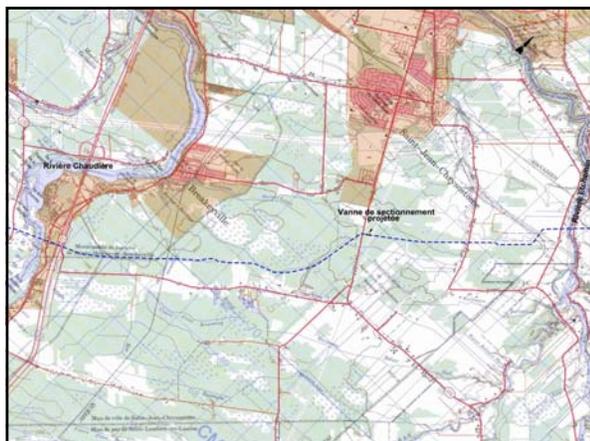


**Présentation type – Rencontre des propriétaires
– Volet gazoduc**





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU GAZODUC



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Diamètre du gazoduc : 610 mm
- Pression d'opération : 9 930 kPa
- Longueur approximative : 45 km
- Couverture de sol minimale :
 - Milieu boisé : 0,9 m
 - Milieu cultivé : 1,2 m
 - Cours d'eau réglementé : 1,5 m
- Vannes de sectionnement
- Protection cathodique



Page 10

SERVITUDES ET AIRES DE TRAVAIL

- Servitude permanente : 23 mètres
- Aire de travail temporaire : 10 mètres
- Aire de travail supplémentaire : variable



Page 11

QUELQUES ÉTAPES LORS DE LA CONSTRUCTION



Aménagement de l'emprise en milieu boisé



Décapage du sol arable en milieu cultivé



Transport des tuyaux



Disposition des tuyaux



Cintrage des tuyaux



Machine à cintrer



Soudage des tuyaux



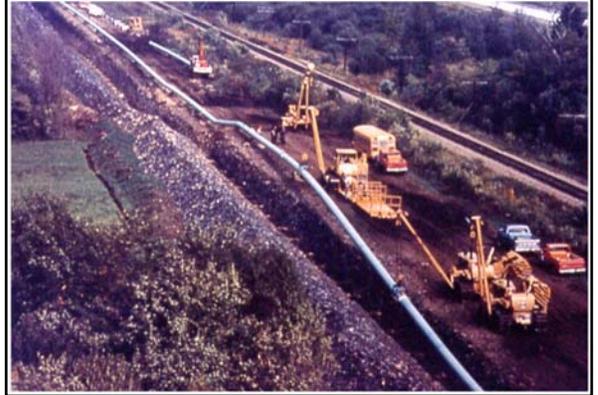
Tuyaux assemblés



Excavation de la tranchée



Mise en fouille du tuyau



Forage horizontal



Remblayage du tuyau



Test hydrostatique



Remise en place du sol arable



Zone de travail reprofilée



**QUELQUES MESURES D'ATTÉNUATION
LORS DE LA CONSTRUCTION**

Rabaska

Clôture pour contrôle du bétail



Buse à la traversée d'un fossé



Remise en état du drainage souterrain



Remise en état et contrôle d'érosion d'un cours d'eau



Décompactation des sols cultivés par sous-solage



Nettoyage de la zone de travail



Épierrage mécanique



Épierrage manuel



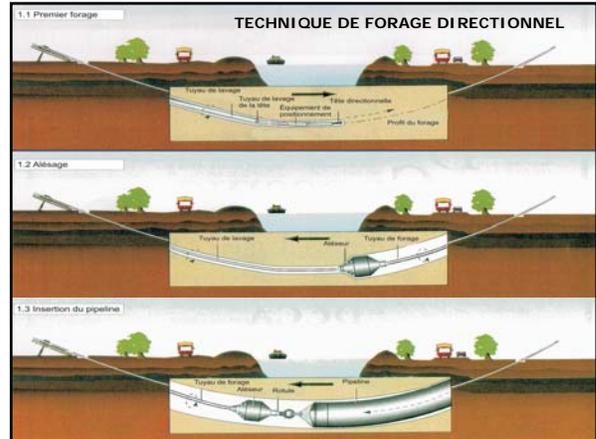
Ensemencement



Vue de la zone de travail un an après la construction



Vue de l'emprise un an après la construction



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION

- Patrouilles aériennes et terrestres
- Entretien de la servitude
- Surveillance du réseau 365 jours par an, 24 heures par jour
- Programme d'inspection interne de la conduite

ÉCHÉANCIER PRÉVU

- | | |
|--|----------------|
| • Dépôt de l'étude d'impact | Printemps 2005 |
| • Autorisations pour inventaires | Printemps 2005 |
| • Négociations et signatures d'options | 2005 |
| • Relevés techniques | 2005-2006 |
| • Construction du terminal | 2006-2009 |
| • Construction du gazoduc | 2009 |
| • Mise en service prévue | Fin 2009 |

RENCONTRES DES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

- 146 propriétaires concernés
- 3 rencontres d'information et de consultation
 - 21 février, St-Etienne (Centre multifonctionnel)
 - 22 février, St-Jean-Chrysostome (Centre communautaire)
 - 23 février, Pintendre (Centre de loisirs)
- 70 propriétaires y ont assisté
- Des pochettes d'information ont été envoyées aux absents

Rabaska

Page 43

MODE DE COMPENSATION

Rabaska

CONTENU DE LA POCLETTE

- Autorisation pour relevés
- Rapport d'entrevue
- Avis d'intention – Accusé de réception
- Convention d'option de servitude
- Convention d'aire de travail
- Convention de servitude
- Mode de compensation
- Mesures d'atténuation
- Dépliants du projet

Rabaska

Page 45

NEUF POSTES DE COMPENSATION

C_t = Compensation totale payée au propriétaire
 $C_t = C_1 + C_2 + C_3 + C_4 + C_5 + C_6 + C_7 + C_8 + C_9$

Rabaska

Page 46

- C_1 = Compensation pour relevés techniques et arpentage
- C_2 = Compensation pour l'octroi de l'acquisition d'une servitude pour construire, exploiter et entretenir un gazoduc
- C_3 = Compensation pour la signature de la convention d'option 10 % de C_2 , minimum 300 \$ maximum 3 000 \$
- C_4 = Compensation pour la signature de l'acte de servitude chez le notaire (300 \$)

Rabaska

Page 47

- C_5 = Compensation pour l'aire de travail sur le terrain adjacent à l'emprise
 - durée : 18 à 24 mois
 - compensation : 50 % de la valeur marchande

Rabaska

Page 48

C_6 = Compensation pour l'implication du propriétaire

- Visite préliminaire 2 HEURES
- Visite pour la signature de l'option 4 HEURES
- Visite pour la signature de l'acte 4 HEURES
- Examen pendant la construction
 - décapage 2 HEURES
 - par système de drainage 2 HEURES
 - fossé (chacun) 1 HEURE
 - clôtures 1 HEURE
- Cas spéciaux VARIABLE
- Règlement des dommages 3 HEURES
- Visite après la construction 4 HEURES

Rabaska

Page 49

C_7 = Compensation pour les pertes et les dommages

- Perte générale de récoltes
- Perte de plantes vivaces
- Perte d'érablières et d'arbres fruitiers
- Perte de terres à bois

C_8 = Compensation pour les inconvénients découlant de la construction du gazoduc

Rabaska

Page 50

C_9 = Compensation pour les structures hors sol (exemple : vanne clôturée)



Rabaska

Page 51

Merci !

Rabaska